

BUDGET PRIMITIF 2023

Rapport synthétique annexé à la délibération
budgétaire

GRAND DOLE



Sommaire

PREAMBULE

L'ÉQUILIBRE EN FONCTIONNEMENT

L'ÉQUILIBRE EN INVESTISSEMENT

BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEURS D'ACTIVITE

LA MASSE SALARIALE

PROJECTIONS SUR L'ÉPARGNE BRUTE

DETAIL DES OPERATIONS EN INVESTISSEMENT

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

EVOLUTION DE LA DETTE

LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

Préambule –Éléments de compréhensions sur le budget primitif

Le budget primitif est le **budget de l'année à venir retraçant les choix du Grand Dole en terme de recettes (pour celles qui sont décidées par la collectivité) et de dépenses.**

Il s'agit d'un **acte d'autorisation des dépenses** et de **prévision sur les recettes** du 1^{er} janvier au 31 décembre

Le budget est **voté par le conseil communautaire** après la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (cf conseil municipal du 24/11/2022)

Le budget se présente en deux parties :

- **La section de fonctionnement** qui retrace toutes les opérations de recettes et de dépenses nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnels, subventions, charges à caractère général (électricité, eaux, etc), intérêts de la dette. L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la ville,
- **La section d'investissement** présente les crédits afin de financer les différents investissements et ceux relatifs au remboursement de la dette. Cette section retrace également les ressources permettant de financer ces investissements (autofinancement, recettes propres, emprunt, etc...)

Le budget doit être **équilibré en dépenses et en recettes**, et au sein de chacune des sections. Il est voté par nature et par chapitre

Le budget primitif du Grand Dole se présente dans un document unique avec 3 budgets annexes relatifs aux aménagements de zones, assainissement et transport

Préambule – Le contexte de la construction du budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 s’inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées en conseil communautaire en novembre 2022 :

- Environnement économique instable, incertain et contraint;
- La forte augmentation des coûts liés à l’énergie et la revalorisation du point indiciaire en année 2023 impactent les marges de manœuvre financière de la ville;
- Le Projet de loi de finances (PLF) 2023 ne vient pas grever les marges de manœuvre financières de l’agglomération avec une stabilité des dotations, une absence de plafonnement de l’indexation des bases foncières. En outre, le PLF crée un fonds vert destiné à soutenir les projets d’investissement relatifs à la transition écologique;
- Sous réserve des discussions en cours sur le Projet de loi de finances (PLF) 2023:
 - Le Grand Dole ne serait **pas éligible au filet de sécurité** prévoyant une compensation par l’Etat sur les coûts liés à l’énergie et à l’augmentation du point d’indice,
 - **Mais serait éligible au fonds amortisseur électricité** : l’Etat prendrait en charge sur 50% des volumes d’électricité consommés l’écart entre les prix de l’énergie contractuels et 180 € /MWh; aucune inscription à ce stade dans le projet de budget 2023.

Préambule – Les hypothèses retenues pour le BP 2023

- ❑ Le Grand Dole fait face en déployant un **plan d'économies d'énergies** qui vise 300K€ d'économies mais il convient de rester prudent sur cette estimation; une économie de 150 K€ est intégrée au BP 2023
- ❑ Afin de ne pas dégrader sa santé financière, le Grand Dole agira sur la **maitrise des dépenses de fonctionnement**, hors énergie, **sans augmenter les taux d'imposition et en maintenant les tarifs des services**
- ❑ Le Grand Dole poursuit la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant aux différents enjeux en termes de développement économique, d'infrastructures dédiées au sport et à la jeunesse
- ❑ Le Grand Dole soutient également les projets locaux par le biais de fonds de concours
- ❑ Le Grand Dole maîtrise sa masse salariale, sans augmentation d'ETP, dans un contexte d'augmentation salariale des agents suite aux annonces gouvernementales
- ❑ La Grand Dole poursuit une stratégie de stabilisation, voire une diminution de l'encours de dette après un mandat marqué par un important recours à l'emprunt

Préambule – Focus sur la fiscalité locale directe

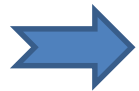
❑ Depuis 2018, la révision des valeurs locatives est calculée à partir de l'évolution des prix à la consommation (IPC) entre novembre N-1 et novembre N-2

❑ Evolution depuis 2018 :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Coefficient voté en LFI	1,012	1,022	1,012	1,002	1,035
Evolution	1,2%	2,2%	1,2%	0,2%	3,5%

Compte tenu de la situation économique actuelle et de la tendance inflationniste constatée depuis plusieurs mois, l'année 2023 devrait connaître une forte hausse des valeurs locatives à hauteur de 7%.

Hypothèses retenues sur la fiscalité locale directe :



- ✓ Application de la révision des bases des valeurs locatives à hauteur de +7% sur les montants notifiés en 2022
- ✓ Stabilité des taux

Rappel des taux appliqués par le Grand Dole	2022	Proposition 2023
CFE	22,58%	22,58%
TFPB	7,40%	7,40%
TFPNB	4,12%	4,12%
TEOM	10,41%	10,41%

L'équilibre budgétaire en fonctionnement : 59,5M€

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT
GRAND DOLE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution / BP2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 190	6 840	31,8%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 383	24 843	6,2%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 730	10 930	1,9%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 530	12 268	6,4%
Total des dépenses de gestion courante		50 833	54 881	8,0%
66	CHARGES FINANCIERES	458	516	12,7%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10	14	35,0%
Total des dépenses réelles		51 301	55 411	8,0%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	300	600	100,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 620	3 450	-4,7%
Total des dépenses d'ordre		3 920	4 050	3,3%
Total des dépenses de fonctionnement		55 221	59 461	7,7%

L'équilibre budgétaire en fonctionnement : 59,5M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution / BP2022
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	110	220	100,0%
70	PRODUITS DES SERVICES	14 704	15 636	6,3%
73	IMPOTS ET TAXES	8 620	13 555	57,3%
731	FISCALITE LOCALE	21 812	19 577	-10,2%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 099	8 623	6,5%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	496	500	0,8%
Total des recettes de gestion courante hors résultat		53 841	58 111	7,9%
Total des recettes réelles		53 841	58 111	7,9%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 380	1 350	-2,2%
Total des recettes d'ordre		1 380	1 350	-2,2%
Total des recettes de fonctionnement		55 221	59 461	7,7%

L'équilibre budgétaire en fonctionnement

- Le budget 2023 s'établit à **59,5M€**, en hausse de +7,7% par rapport au BP 2022
- Les dépenses réelles de fonctionnement : 55,4M€
 - Evolution de **+8,0% par rapport au BP 2022**
Hors énergie et hors charge de personnel, le budget évolue de +5,9%
- Les recettes réelles de fonctionnement (fiscalité, produits des services, dotations et autres produits) : 58,1M€
 - Evolution de **+7,9 % par rapport au BP 2022**

L'équilibre budgétaire en investissement : 10,9M€

SECTION D'INVESTISSEMENT GRAND DOLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution / BP2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	410	277	-32,4%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 704	3 695	-35,2%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 592	3 056	17,9%
Total des dépenses d'équipement hors résultats		8 706	7 028	-19,3%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 290	2 255	-1,5%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	150	250	
Total des dépenses financières		2 440	2 505	2,7%
Total des dépenses réelles		11 146	9 533	-14,5%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 380	1 350	-2,2%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	125	25	
Total des dépenses d'ordre		1 505	1 375	-8,6%
Total des dépenses d'investissement		12 651	10 908	-13,8%

L'équilibre budgétaire en investissement : 10,9M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution / BP2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 546	1 903	-70,9%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	810	3 535	336,4%
Total des recettes d'équipement hors résultat		7 356	5 438	-26,1%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 250	1 200	-4,0%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	195	
Total des recettes financières		1 250	1 395	11,6%
Total des recettes réelles		8 606	6 833	-20,6%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	300	600	100,0%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 620	3 450	-4,7%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	125	25	-80,0%
Total des recettes d'ordre		4 045	4 075	0,7%
Total des recettes d'investissement		12 651	10 908	-13,8%

- Le budget en investissement s'établit à **10,9 M€**
- Des dépenses d'équipement prévues à hauteur de **7,0 M€** contre **8,7M€** en 2022
- Un emprunt d'équilibre de **3,5M€** (contre **0,8M€** au BP 2022)

Présentation du budget de fonctionnement par secteurs d'activités

Fonctionnement	Dépenses			Recettes		
	BP 2022	BP 2023	Evol en %	BP 2022	BP 2023	Evol en %
Finances - Fiscalité-dotations ●	13 266	13 528	2,0%	30 923	33 409	8,0%
Administration générale ●	2 274	2 725	19,9%	1 394	1 547	11,0%
Moyens- Ressources ●	4 916	5 088	3,5%	2 045	2 216	8,4%
Action sociale ●	525	528	0,5%	275	239	-13,2%
Actions éducatives ●	10 706	11 498	7,4%	8 167	8 563	4,8%
Sport ●	1 725	1 909	10,6%	239	349	46,5%
Culture ●	4 548	4 649	2,2%	1 337	1 387	3,7%
Aménagement du territoire ●	2 582	2 827	9,5%	673	685	1,8%
Services techniques ●	10 758	12 657	17,6%	8 788	9 716	10,6%
Total Dépenses et recettes réelles	51 301	55 411	8,0%	53 841	58 111	7,9%
Total Dépenses et recettes ordre	3 920	4 050	3,3%	1 380	1 350	-2,2%
TOTAL FONCTIONNEMENT	55 221	59 461	7,7%	55 221	59 461	7,7%

Finances/Fiscalité/Dotations

Finances/ Fiscalité/Dotations	Dépenses		Recettes	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fiscalité directe locale			10 598	11 764
ACTP	8 500	8 625	20	25
FNGIR	1 635	1 635		
FPIC	550	620		
Dégrèvements fiscaux	30	50		
Compensation exonérations Etat			2 740	3 130
Fiscalité indirecte			14 160	15 080
DGF			3 390	3 400
Intérêts d'emprunt	453	518		
SDIS	1 980	2 000		
Dépenses imprévues/Non valeurs	118	80	15	10
Total Finances/Fiscalité/Dotations	13 266	13 528	30 923	33 409
Coût net			17 657	19 881

Finances/Fiscalité/Dotations

Fiscalité directe : Le produit fiscal 2023 a été évalué en appliquant une hausse de +7% des bases au produits réels notifiés en 2022, soit une hausse prévisionnelle de +1,2M€ par rapport au Budget Primitif 2022.

La fiscalité directe, sur laquelle le Grand Dole dispose d'un pouvoir de taux, ne représente plus que 39% du panier fiscal total, contre environ 78% avant la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales.

Fiscalité indirecte : Les produits de TASCOM et IFER sont proposés à leur niveau réellement constaté en 2022 ou en fonction des évaluations transmises par les services de la DGFIP.

La CVAE est supprimée au profit d'une fraction de part de TVA. Le montant perçu en 2023 est égal à la moyenne des 4 ans du montant perçu entre 2020 et 2023,

La TVA, reversée par l'Etat en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et dorénavant en compensation de la CVAE, est réévaluée. En 2022, la progression de cette TVA est de +9%. En conséquence, il est proposé l'inscription du montant perçu en 2022 à titre de prudence. Ce montant sera revu courant 2023 en fonction des notifications de l'Etat sur le dynamisme de cette taxe.

Compensations d'exonérations : Le dynamisme de ces compensations suit celui de la fiscalité directe. Il est donc proposé une évolution de +7% sur les montants notifiés en 2022

Fiscalité locale directe

en K€	BP 2022	BP 2023	Evol
CFE	5 400	5 970	10,6%
TFB	4 760	5 240	10,1%
TH	340	440	29,4%
TFNB	98	114	16,3%
TOTAL	10 598	11 764	11,0%

Fiscalité indirecte

en K€	BP 2022	BP 2023	Evol
CVAE	4 100	4 100	0,0%
IFER	540	550	1,9%
TASCOM	920	1 000	8,7%
TVA	8 600	9 430	9,7%
TOTAL	14 160	15 080	6,5%

Finances/Fiscalité/Dotations

Attributions de Compensation : axe fort du pacte de solidarité fiscal et financier elles sont proposées en cohérence avec les dispositions discutées tout au long du processus et en conformité avec le rapport de la CLECT réunie en 2022. Les principes retenus à cette occasion nécessitent néanmoins une mise à jour chaque année, une part variable étant liée au produit de la Taxe Foncière réellement payée par les entreprises installées sur les ZAE.

FPIC : Ce prélèvement fait également l'objet d'un axe du pacte de solidarité. Celui-ci prévoit qu'il soit intégralement pris en charge par le Grand Dole. Budgétairement, le montant proposé au budget primitif correspond au montant réellement constaté en 2022, soit 620K€. Pour mémoire, si l'enveloppe nationale est stabilisée à 1Md€ depuis 2016, le montant du prélèvement de droit commun appliqué par l'Etat au Grand Dole et à ses communes membres est en constante évolution.

FNGIR : consécutif à la suppression de la Taxe Professionnelle en 2011, il est quant à lui stabilisé à hauteur de 1 635k€.

Dégrèvements fiscaux : il s'agit d'une provision visant à couvrir d'éventuels dégrèvements de fiscalité qui pourraient être accordés à des entreprises et mises à la charge de la CA du Grand Dole. Cette enveloppe comprend également la part additionnelle de taxe de séjour dévolue au Département.

DGF : Elle est inscrite à hauteur du montant octroyé au Grand Dole en 2022, soit 3,4M€, compte tenu du gel de l'enveloppe nationale prévu dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2023. Il convient de préciser que si l'enveloppe de l'Etat est figée, la répartition entre collectivités à l'intérieur de cette enveloppe connaît nécessairement des variations par rapport à l'année précédente.

SDIS : la contribution 2023 prévisionnelle au SDIS est fixée à 2M€.

Intérêts des emprunts : Ils sont budgétés à hauteur de 518K€. Ils tiennent compte de l'absence de recours à l'emprunt en 2022 et de l'évolution des frais financiers liés à une hausse du Livret A et des taux d'intérêts.

Charges diverses: ce poste intègre notamment une enveloppe destinée à la comptabilisation de créances éteintes ou admises en non valeur (30K€) dans le cadre d'une démarche d'apurement des cotes anciennes, de charges annulées sur exercices antérieurs (10K€) ainsi qu'une provision pour faire face à des dépenses imprévues (50K€).

Administration générale

Fonctionnement Administration générale	Dépenses		Recettes	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Cabinet du président	60	45		
Assemblée et affaires juridiques		63		
Politiques territoriales	157	74		
Performance et prospective		122		
Communication	81	81		
Imprimerie	31	31		
Tranquillité, sécurité publique	52	70	27	27
Transition écologique	20	175		135
Mutualisations= (charges générales)	79	79	309	309
Masse salariale	1 794	1 986	1 058	1 076
Total administration générale	2 274	2 725	1 394	1 547
Coût net	879	1 178		

Cabinet du président : Il s'agit de crédits consacrés à l'organisation de diverses manifestations (séminaire des élus, vœux du Président...) Ce budget intègre également une enveloppe pour des subventions accordées à des associations par le Bureau Communautaire. En 2022, ce budget est en baisse de 15K€

Pilotage et Coordination : Ce service porte les crédits liés aux études stratégiques (20K€). En outre, le service pilotage gère des prestations de conseil juridique, de suivi des contentieux et de retranscription des conseils et dématérialisation des convocations pour env. 77k€, et supporte les cotisations diverses (AMJ, ADCF, AFIGESE, Pôle Métropolitain, ARAPT, Agence technique départementale) pour 60k€. A cela se rajoute les prestations du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification (crédits imputés en 2022 aux finances) pour 62K€.

Communication / Imprimerie : Ce budget tient compte de la conception et de la distribution du Grand Dole Mag. 3 numéros sont prévus en 2022 en raison des hausses de coûts constatés sur le papier. Le service Imprimerie couvre quant à lui uniquement les besoins en papier et en fournitures diverses. Ce budget est stable.

Tranquillité publique : La gestion du service de fourrière intercommunale est estimée à 15K€ (stable). La gestion des prestations de télésurveillance des bâtiments est quant à elle évaluée à 20K€ pour 2023. A noter une inscription de 20 000 € pour la prévention de la délinquance (conseil intercommunal de prévention de la délinquance)

Transition écologique : un budget de fonctionnement de 175K€ est dévolu à la transition afin de mener notamment le schéma directeur des énergies (120K€), une étude de cadastre solaire (25K€), une étude de 20K€ sur le schéma directeur bornes de recharge véhicules électriques, ainsi que diverses séances d'animation et de sensibilisations aux gestes développement durable. Des subventions sont attendues à hauteur de 135K€.

Mutualisations : 79 K€ en dépenses et 309 K€ en recettes sont prévues au titre de la mutualisation des services. Budget identique à celui de 2022.

Moyens généraux

Fonctionnement Moyens-Ressources	Dépenses		Recettes	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Finances	133	100		
Ressources humaines (hors masse salariale)	464	593		
Systemes d'information	480	563		
Moyens généraux	624	680	455	427
Commande publique	17	17		
Masse salariale	3 198	3 134	1 590	1 789
Total Moyens et ressources	4 916	5 088	2 045	2 216
Coût net	2 871	2 872		

Moyens généraux

- **Finances** : Un budget en baisse de -25% en raison de l'affectation de la certification des comptes à l'administration générale. 30K€ sont consacrés à l'outil de prospective financière et fiscale mis à disposition de l'ensemble des communes du Grand Dole ainsi qu'à l'application relative à l'exploitation et l'analyse des données fiscales du territoire. Enfin, une provision est inscrite pour les frais bancaires (carte achat, tipi...) et d'éventuels besoins en fournitures ou prestations diverses non fléchées.
- **RH** : Le budget se compose essentiellement des indemnités, frais de formation et défraiements divers des élus (+61K€) ainsi que de l'enveloppe des frais de formation du personnel (+11K€).
- **DSI** : ce service centralise l'ensemble des crédits liés à la maintenance et aux prestations relatives aux différents logiciels, ainsi que les abonnements aux outils bureautiques, les prestations d'hébergement (site internet, système d'information financière notamment), les frais de téléphonie ainsi que la maintenance des copieurs. Ce budget est en hausse de +17%.
- **Accueil / Courrier / Moyens généraux** : Ce service gère les crédits suivants:
 - ✓ les taxes foncières : 175K€, soit + 27K€ compte tenu de la revalorisation des bases foncières.
 - ✓ les loyers : en stabilité par rapport à 2022, soit 189K€
 - ✓ les assurances (véhicules et locaux): poste en augmentation de +35K€
 - ✓ les frais d'affranchissement sont proposé en diminution de -10K€
 - ✓ le budget consacré aux achats récurrents (produits d'entretien, fournitures administratives) et aux prestations d'entretien (locaux et véhicules) est stable, soit 70K€.
 - ✓ les recettes concernent essentiellement le loyer versé par Ideal Standard (300K€), ainsi que des loyers et redevances diverses (environ 68k€)
- **Commande Publique** : Le budget se compose essentiellement des frais d'insertion dans les journaux d'annonces légales dans le cadre de la passation des marchés publics et groupements de commande, soit 15K€. D'autre part, la prestation pour la mise en vente de divers matériels via le site AgroraStore/Webenchères s'élève à 2K€.

Politique de la ville

Fonctionnement Politique de la ville	Dépenses		Recettes	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Politique de la ville	179	180		
Masse salariale	346	348	275	239
Total Politique de la ville	525	528	275	239
<i>Coût net</i>	250	289		

Politique de la ville

Ce budget concentre diverses missions portées par le pôle « Actions Sociales » :

Ces missions sont assurées essentiellement par des agents dont la charge de travail directe est partagée entre le pôle « Actions sociales » et le service développement économique, et pour la majeure partie de leur temps sont affectés au Centre Social Olympe de Gouges géré par la Ville de Dole.

Politique de la Ville : il s'agit des crédits alloués à la Ville Centre et aux associations pour les actions contractualisées dans le Contrat de Ville. L'enveloppe globale est stable, soit 150k€.

Programme de Réussite Educative: comme depuis 2018, ce programme mobilise 27k€ alloués au CCAS de Dole qui est désormais chargé d'organiser cette action.

Prévention de la délinquance: cette mission entre depuis 2018 dans le giron de la Communauté d'Agglomération. Des crédits à hauteur de 19K€ sont pris en compte dans le budget 2023 afin de mener des actions dans ce cadre.

Budget stable par rapport à celui de 2022

Actions éducatives

Fonctionnement Actions éducatives	Dépenses		Recettes	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Enfance jeunesse-hébergement restauration	1 319	1 455	1 505	1 635
Enfance jeunesse - ALSH	778	798	1 869	1 787
Masse salariale	8 609	9 246	4 793	5 141
Total Action éducative	10 706	11 498	8 167	8 563
Coût net	2 539	2 935		

Actions éducatives

Enfance – Jeunesse ALSH : ce budget en augmentation de 20K€ est relatif aux prestations hors temps scolaire ; mercredis et vacances dans les centres de loisirs , il s'établit à hauteur de 798K€.

Les recettes usagers sont prévues à hauteur de 260 K€, les participations des communes membres à hauteur de 105K€. Les prestations de la CAF sont identiques à celles de 2022 pour un montant de 1 419K€.

Restauration Scolaire : la hausse sensible des fréquentations constatée depuis la rentrée de septembre 2022 conduit à prévoir une hausse de l'enveloppe consacrée aux achats de repas (+95K€). En outre, les charges relatives aux communes membres augmentent notamment sur l'énergie (+30K€). Les recettes sont corrélativement revues à la hausse en raison de la hausse de fréquentation.

Sports

Fonctionnement Sports	Dépenses		Recettes	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Piscines	785	895		
Gymnases	40	48		
Stades	146	150		
Subventions	110	110		
Autres charges (dont golf)	149	116		
Masse salariale	495	590	239	349
Total Sports	1 725	1 909	239	349
Coût net	1 487	1 559		

Sports

Piscines: ce poste est en augmentation de 110K€ en raison de l'augmentation de la redevance à EQUALIA (montant de la redevance estimée en 2023 : 850K€).

Gymnases: +8K€ sur le nettoyage des locaux.

Stades: les charges nécessaires à l'entretien des stades sont stables à 150K€.

Subventions : 110K€, budget stable

Autres charges : en diminution de -30K€ en raison du Tour de France financé en 2022 à hauteur de 30K€

Golf: la contribution versée dans le cadre de la Délégation de Service Public est stable, soit 110k€.

Actions culturelles

Fonctionnement Culture	Dépenses		Recettes	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Evènementiel	391	439		
Conservatoire musique	109	108	329	342
Lecture publique	132	102	28	2
Vie associative	45	4		
Masse salariale	3 872	3 997	980	1 043
Total Culture	4 548	4 649	1 337	1 387
Coût net	3 212	3 263		

Actions culturelles

Événementiel/Médiation culturelle : Ce budget comprend la subvention de 355K€ aux Scènes du Jura ainsi que les contributions à l'EPCC Terre de Louis Pasteur (15K€) et à l'EPCC de la Saline (10K€). Enfin, 11K€ seront consacrés à l'opération « Nuits rebelles » ainsi qu'à d'autres événements qui pourraient avoir lieu au cours de l'année.

Conservatoire : le budget de fonctionnement du Conservatoire est stable, soit 48K€. Les subventions dédiées aux écoles associatives de Tavaux et Saint-Aubin sont également évaluées en stabilité, soit 60K€. Les recettes usagers sont prudemment évaluées compte tenu de la fréquentation (115K€). Les subventions à recevoir (CD39, DRAC) sont quant à elles anticipées en stabilité (218K€).

Lecture Publique : le budget de fonctionnement est en diminution de -30K€ par rapport au budget primitif 2022 en raison du report du contrat territoire lecture en 2024

Vie associative : les crédits relatifs à ce budget ont été transférés en grande partie sur l'évènementiel. Les principaux événements retenus en 2023 sont Textes et Bulles, le Weekend Gourmand du Chat perché, Rockalissimo, ...). Le détail des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération séparée. Reste dans cet item les 30 clochers pour 4 000 €

Aménagement et attractivité du territoire

Fonctionnement Attractivité et Aménagement du territoire	Dépenses		Recettes	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
DSP Transports	109	475		
Transport mobilités	39	24	14	6
Développement économique	838	806	133	106
Développement touristique	510	511	120	120
Habitat Gens du voyage	76	92		5
Droit des sols foncier	4	1		
Urbanisme	42	38	20	
Masse salariale	965	881	386	449
Total Aménagement du territoire	2 582	2 827	673	685
Coût net	1 909	2 142		

Aménagement et attractivité du territoire

Transports: la subvention d'équilibre au Budget Annexe est estimée à 475K€ (soit +366K€) en raison de la future DSP qui prendra effet au 1^{er} septembre 2023€. Des crédits à hauteur de 6K€ sont dédiés aux animations de la « semaine de la mobilité ». Cette action est soutenue par l'ADEME à hauteur de 6K€. Enfin, 8K€ correspondent aux adhésions aux réseaux professionnels Agir, Mobigo et Vélo&Territoires.

Droit des sols - Foncier : ce service gère en lieu et place des communes l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Développement touristique : 500K€ sont versés à la SPL Hello Dole dont 250K€ pour la gestion de Dole Tourisme et 250K€ pour la gestion de Dolexplo. Les recettes liées à la taxe de séjour sont stables à 2022 (120K€). 10% de ces recettes sont reversées au CD39.

Développement économique : Ce budget retrace la gestion du centre d'activités nouvelles (33K€ de dépenses pour 106K€ de recettes), le fonds régional des territoires prend fin en 2022, les crédits sont donc en baisse de -30K€. 5K€ sont prévus pour le bilan FISAC.

On trouve également les subventions et contributions attribuées aux différents organismes (aéroport Dole Tavaux, office de commerce, espace jeune, Initiative Dole Territoire, Afhypac, Innovia, programme insertion emploi) . L'enveloppe allouée à ce titre s'établit à 755K€ (-10K€ par rapport à 2022).

Habitat/Gens du voyage : La politique de gestion des aires des gens du voyage nécessite une enveloppe globale de 92K€, dont 50K€ (montant identique à 2022)) dans le cadre du contrat d'exploitation des aires des gens du voyage et de grand passage. La subvention à l'association Gadge est quant à elle reconduite à hauteur de 10K€.

Une enveloppe globale de 19K€ est dévolue à diverses actions dans le cadre de la politique du logement, soit +15K€ par rapport au BP 2022.

Urbanisme / Commerce : Ce budget sera essentiellement consacré au suivi des différents documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et PSMV)

Services techniques et environnement

Fonctionnement Pôle technique	Dépenses		Recettes	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Environnement	538	525	170	175
Contribution SICTOM	4 330	4 425		
TEOM			5 300	5 900
Etudes, travaux voirie	41	44		
Etudes, travaux bâtiments	447	510		
Garage, logistique, magasin, ateliers	84	125		
Propreté et espaces verts	40	109		
Energie	837	1 879		1
Eaux pluviales	175	185		
GEMAPI	164	196	234	243
Masse salariale	4 103	4 660	3 084	3 398
Total pôle technique	10 758	12 657	8 788	9 716
Coût net	1 971	2 942		

Services techniques et environnement

- Énergie : Hors énergie, le budget est en augmentation de +217K€

Voirie : L'entretien des voiries des aires de covoiturage et des voies vertes nécessite une enveloppe budgétaire de 44K€.

Bâtiments : le marché d'exploitation – maintenance du complexe aquatique et sportif nécessite une enveloppe de 425K€ en 2023 (+58K€). Le reste du budget (85K€) est consacré à l'entretien et la maintenance des autres équipements gérés par le Grand Dole (médiathèques, conservatoire, structures périscolaires, stades, gymnases, centre d'activités nouvelles, bâtiments administratifs). Les prestations d'entretien courant des piscines sont désormais dévolues en grande partie au délégataire Equalia.

Garages, logistique, magasin, ateliers : 125K€ sont prévus pour l'entretien courant avec une enveloppe de 30K€ sur les carburants.

Propreté/espaces verts : une enveloppe de 109K€ (+69K€) est prévue pour la propreté de la voirie avec la redevance pour le SICTOM de 20 K€; concernant les espaces verts, une augmentation de 40K€ est nécessaire afin de couvrir les dépenses d'élagage et de fauchage.

Energie : de BP 2022 à BP 2023, +1M€, soit + 61%. Cette prévision intègre 150K€ d'économies sur les dépenses énergétiques (électricité, gaz) en application du plan d'économie d'énergie. Le budget 2023 s'élève à 1,9M€.

Eaux Pluviales : Ce budget intègre une provision de 175K€ relative à la redevance « Eaux pluviales » dont le Grand Dole doit désormais s'acquitter suite au transfert de la compétence. Par ailleurs, la redevance pour frais de contrôle des installations s'élève à 87K€.

GEMAPI: Il s'agit des contributions versées aux différents organismes chargés de la protection des milieux aquatiques et de la prévention des inondations: Syndicat Mixte Doubs-Loue (144K€), Etablissement Public Territorial de Bassin –EPTB- (15K€), Syndicats de la Sablonne (4K€) et de l'Auxon (1K€). Les recettes correspondent à la Taxe GEMAPI mise en place à compter de 2022 dans le cadre du Pacte de Solidarité.

Services techniques et environnement

Environnement : il s'agit essentiellement d'actions éducatives et de prévention, soit 6K€

Plan Climat : il s'agit d'actions développées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial en partenariat avec l'organisme ATMO BFC pour 16K€.

Natura 2000 : Les crédits sont relatifs à l'animation du site Natura 2000 et plan de développement rural pour 74K€ s financées par l'Etat et l'Europe (soit 154K€).

Protection des milieux naturels : ce budget est consacré à l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles des Monts Dolois et des sentiers dans le cadre du PDIPR (trames vertes). Il se compose de 40K€ de subventions (projets associatifs, partenariats...) et de 34K€ de frais dédiés à l'animation et à l'entretien de ces espaces.

Ordures Ménagères: Un budget de 340K€ est consacré à la collecte des déchets et des encombrants.

La contribution au SICTOM est évaluée à 4,4M€ pour 2023, soit +2% par rapport au prévisionnel 2022.

La masse salariale (chapitre 012) : 11,4M€ en net

Masse salariale	BP 2022	BP 2023	Evol en %
Administration générale	1 794	1 986	10,7%
Moyens- Ressources	3 198	3 134	-2,0%
Action sociale	346	348	0,5%
Actions éducatives	8 609	9 246	7,4%
Sport	495	590	19,2%
Culture	3 872	3 997	3,2%
Aménagement du territoire	965	881	-8,7%
Services techniques	4 103	4 660	13,6%
Total Masse salariale	23 383	24 843	6,2%
Recettes (mutu, MAD, emplois aidés,IJ)	-12 405	-13 483	8,7%
Masse salariale nette	10 978	11 360	3,5%

Éléments de compréhension de la masse salariale :

En 2022, la convention de services communs avec la ville centre dans le cadre du projet d'Administration Locale Partagée conduit à ce que le Grand Dole prenne en charge les salaires des deux collectivités et refacture à la ville de Dole la part des agents affectés à la ville. Le total de la masse salariale correspond à la prise en charge de la paye des agents ville et Grand Dole. La masse salariale nette correspond aux agents affectés au Grand Dole.

Sur les emplois affectés au Grand Dole, le nombre d'ETP en 2023 serait de 590 (+13 ETP). Cette évolution se voit sur les agents contractuels emplois permanents et également sur les apprentis.

La hausse de la masse salariale s'explique par :

- La revalorisation des carrières des agents de catégorie C pour 80K€
- La revalorisation du point indiciaire en année pleine : +370K€
- Le GVT de 2% pour 80K€

Projections sur la CAF BRUTE

Une épargne brute* (=autofinancement brut) qui se maintiendrait quasiment au niveau de celui de 2022

Epargne brute (en M€)	Atterrissage prév 2022	Projection 2023
Fiscalité brute	32,0	33,0
dont CFE TF TH	11,1	11,7
dont TVA	9,4	9,4
Prélevement sur fiscalité	-10,9	-10,9
dont ACTP	-8,6	-8,6
dont FNGIR	-1,6	-1,6
dont FPIC	-0,6	-0,6
Fiscalité nette	21,1	22,1
Compensations exonérations	2,9	3,1
DGF	3,4	3,4
Autres recettes	4,6	5,0
TOTAL Recettes nettes de fonctionnement	32,1	33,6
TOTAL Dépenses nettes de fonctionnement	28,0	30,4
<i>dont masse salariale</i>	<i>11,0</i>	<i>11,4</i>
<i>dont fonctionnement</i>	<i>17,1</i>	<i>19,0</i>
CAF BRUTE prévisionnelle	4,1	3,2

*Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement

Détail des opérations en investissement : 7,3M€ en 2023

INVESTISSEMENT 2023	BP 23 Dépenses	BP 23 Recettes
PLUI PSMV	40	5
Assainissement/Gestion des OM	50	
Aménagements de voirie	60	
Modes doux (AVELO2...)	85	29
Informatique	98	50
Aménagement aire de grand voyage/aire des gens du voyage	100	
Dépenses imprévues	100	
Aménagements Dolexpo/Ideal Standard	130	
Culture	141	7
Aménagements touristiques	212	48
Entrée au capital SEMOP TRANSPORT	250	
Equipements et travaux divers	278	5
Aides à l'immobilier d'entreprises/commerce	300	
Environnement	455	44
Acquisitions foncières	500	195
Logement (OPAH, logement locatif, logement senior)	545	220
Fonds de concours aux communes	600	
Aménagements sportifs	866	
Jeunesse ALSH	918	
Aides à la pierre	1555	1500
TOTAL	7 283	2 103

Les investissements marquants du budget 2023

- Aides à la pierre : 1,7 M€
- Fonds de soutien aux communes : 600 K€
- MPPE Périscolaire : 500 K€
- Acquisition centre technique de Rochefort : 360 K€
- SEMOP Mobilité transports : 250 K€
- Aménagements des stades de la Pépinière et Paul Martin : 500 K€
- SAP CHAUX : 246 K€
- Logement locatif : 180 K€
- Travaux GER Aquaparc : 150 K€
- Etudes ALSH Rochefort et Authume : 150 K€

Le financement des investissements 2023

- Le financement des investissements est assuré par l'autofinancement net* , les subventions, les cessions et l'emprunt

Epargne brute (en M€)	Atterrissage prév 2022	Projection 2023
TOTAL Recettes nettes de fonctionnement	32,1	33,6
TOTAL Dépenses nettes de fonctionnement	28,0	30,4
CAF BRUTE prévisionnelle	4,1	3,2
Annuité de la dette	2,6	2,6
Recettes récurrentes d'investissement (FCTVA+Taxes d'aménagement)	1,5	1,2
CAF NETTE prévisionnelle *	3,0	1,8
Subventions et produits de cession	8,0	2,1
Emprunt	0	3,5
TOTAL INVESTISSEMENTS	9,0	7,3

Un **autofinancement net** en baisse en raison de la baisse de l'épargne brute et d'un FCTVA en baisse

➔ **Dépenses d'équipement inscrites au BP**

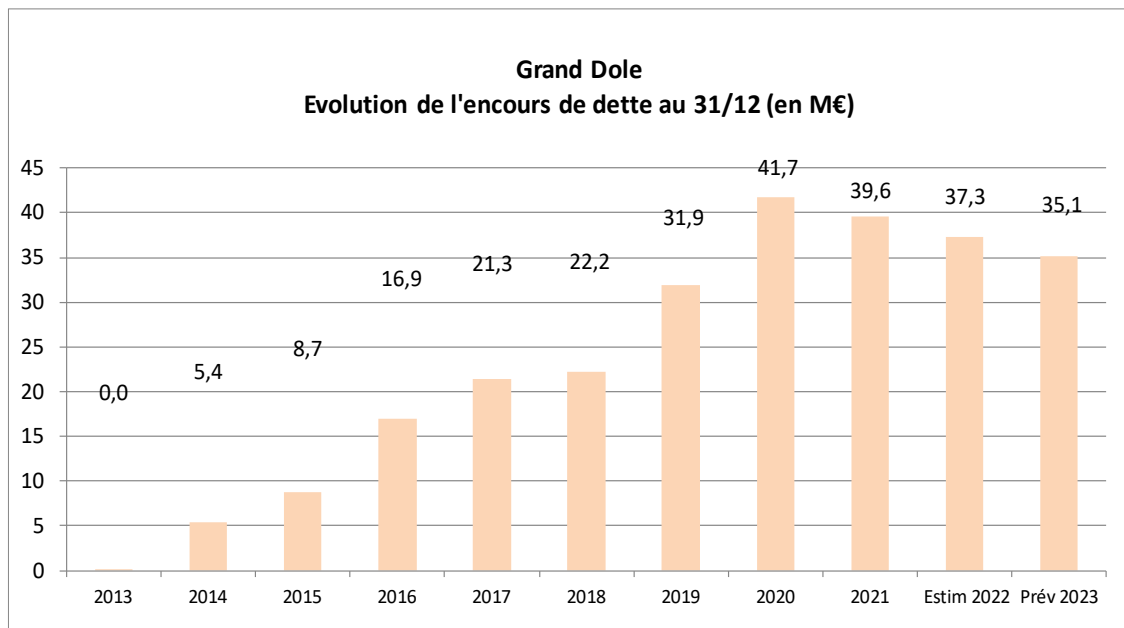
Ratio d'endettement	Atterrissage prév 2022	Projection 2023
Encours de dette (en M€)	37,3	35,1
Charge de la dette (en%)	8,1%	7,7%
Capacité de désendettement (en années)	9,2	10,9

➔ = annuité/recettes réelles de fct

➔ = encours/CAF BRUTE

*Autofinancement net = épargne brute-annuité de la dette- recettes récurrentes

Évolution de la dette

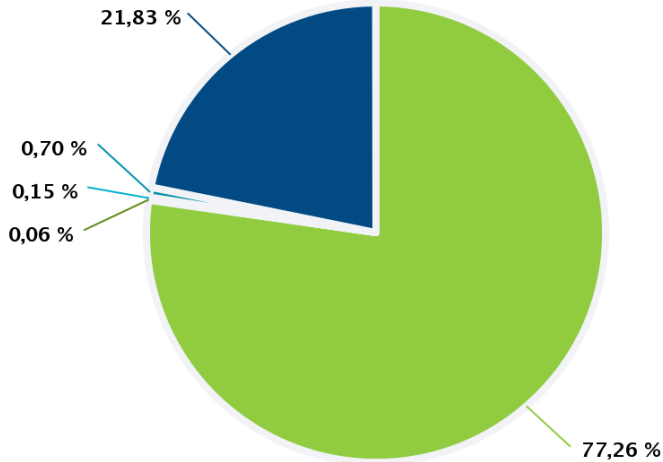


Un encours de dette fin 2022 de **37,3M€** en baisse de -2,2M€ en raison d'une absence de recours à l'emprunt en 2022

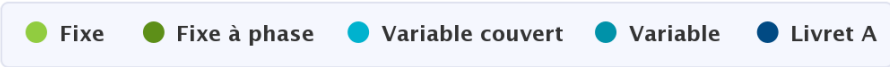
Un emprunt d'équilibre prévu à hauteur de 3,5M€ en 2022

	2020	2021	2022	2023	% Evol
Emprunt	11,5 M€	0	0	0	-100%
Intérêts	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,5 M€	+9,3%
Capital	1,7 M€	2,1M€	2,2M€	2,3M€	-3,1%
Annuité	2,1 M€	2,5M€	2,6M€	2,7M€	+3,6%
Encours	41,7 M€	39,6M€	37,3M€	35,1M€	-5,9%

Évolution de la dette :



- Une dette sans produit structuré
- Durée de vie résiduelle : 17 ans et 2 mois
- Taux moyen constaté : 1,58%



Ratio d'endettement	Atterrissage prév 2022	Projection 2023
Encours de dette (en M€)	37,3	35,1
Charge de la dette (en%)	8,1%	7,7%
Capacité de désendettement (en années)	9,2	10,9

La collectivité vise une capacité de désendettement de moins de 12 ans, en dessous des seuils d’alerte

Le budget annexe transports : 5,4M€ en fonctionnement

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget annexe TRANSPORTS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 806	5 179
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	87	100
022	DEPENSES IMPREVUES	2	5
66	CHARGES FINANCIERES	0	50
Total des dépenses réelles		4 894	5 334
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	70
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22	28
Total des dépenses d'ordre		22	98
Total des dépenses de fonctionnement		4 916	5 432

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	5
73	IMPOTS ET TAXES	2 900	3 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 011	2 377
75	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5	50
Total des recettes de fonctionnement		4 916	5 432

Le budget annexe transports : 1,7M€ en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31	1 633
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	65
Total des dépenses réelles		31	1 698
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	5
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0
Total des dépenses d'ordre		0	5
Total des dépenses d'investissement		31	1 703

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9	5
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	1 600
Total des recettes réelles		9	1 605
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	70
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22	28
Total des recettes d'ordre		22	98
Total des recettes d'investissement		31	1 703

Le budget annexe transports : Eléments de compréhension

Les évolutions de ce budget s'expliquent par l'impact de la nouvelle DSP transport rentrant en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

DSP: les indemnités (part forfaitaire et part variable) dues à l'actuel titulaire et au futur titulaire de la DSP sont augmentées de 490K€. En corrélation avec le nouveau périmètre de la DSP, la participation à MOBIGO est diminuée de -93K€.

Le recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la DSP nécessite des crédits à hauteur de 80K€.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées :

- La participation de la Région : 750K€ versés par l'Etat à la Région en contrepartie de la gestion des transports scolaires puis intégralement reversés au Grand Dole; une dotation complémentaire d'1,14M€ initialement négociée avec le CD39;
- Le Versement Transport dont la recette est estimée à 3M€.
- Une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe à hauteur de 475K€
- des recettes liées à des loyers et redevances dues dans le cadre de la nouvelle DSP à hauteur de 39K€

En investissement, l'acquisition du dépôt de bus à Foucherans nécessite l'inscription de 1,6M€ en dépenses financées à 100% par un emprunt inscrit également au budget 2023.

Le budget annexe aménagement de zones : 4,5M € en fonctionnement

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget annexe ZAE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 856	1 912
66	CHARGES FINANCIERES	9	12
Total des dépenses réelles		1 865	1 924
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 603	2 600
Total des dépenses d'ordre		2 603	2 600
Total des dépenses de fonctionnement		4 468	4 524

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 558	3 300
70	PRODUITS DES SERVICES	910	1 224
Total des recettes de fonctionnement		4 468	4 524

Le budget annexe aménagement de zones : 3,4M € en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	145	140
Total des dépenses réelles		145	140
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 558	3 300
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0
Total des dépenses d'ordre		3 558	3 300
Total des dépenses d'investissement		3 703	3 440

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 100	840
Total des recettes réelles		1 100	840
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 603	2 600
Total des recettes d'ordre		2 603	2 600
Total des recettes d'investissement		3 703	3 440

Le budget annexe aménagement de zones : éléments de compréhension

Préambule : la particularité des budgets aménagements de zones implique que toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement dans les comptes 6015 (achat de terrains), 6045 (frais d'études) et 605 (travaux). Les travaux retracés dans le budget annexe de lotissement sont ceux qui sont indispensables à la viabilisation des terrains (voirie, réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, etc..). Lorsque toutes les dépenses ont été réalisées et, en tout état de cause à la fin de chaque exercice, on constate la valeur du stock, c'est à dire le prix de revient de l'aménagement, constitué de l'ensemble de ces charges. Cela se traduit par une dépense du compte de stock (3555) et une recette du compte de variation de stock en section de fonctionnement (compte 7135). Il s'agit d'une **opération d'ordre budgétaire entre sections** à inscrire dans les chapitres globalisés 040 en investissement et 042 en fonctionnement. Ces opérations sont équilibrées.

Les dépenses et recettes de fonctionnement réelles concernent les zones suivantes :

- Rochefort : 752 K€ dont 120K€ de travaux et 625K€ d'acquisitions foncières
- ZAC Gagnières à Choisey : 209 K€ dont 165K€ d'acquisitions foncières. En recettes, des cessions sont prévues pour 346K€
- ZA Charmes d'Amont à Tavaux : 150 K€ d'acquisitions foncières. Des cessions de terrain sont inscrites à hauteur de 175K€
- ZAC Epenottes : 120 K€ de travaux, 191 K€ d'acquisitions de terrains. Des cessions sont prévues à hauteur de 212 K€
- ZAC Mesnils Pasteur : 80 K€ de travaux sont inscrits

Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 840K€

Le budget annexe assainissement : 2,6 M€ en fonctionnement

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget annexe ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 009	1 186
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	100	170
022	DEPENSES IMPREVUES	50	0
66	CHARGES FINANCIERES	86	212
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	10
Total des dépenses réelles		1 245	1 578
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	382	1 025
Total des dépenses d'ordre		382	1 025
Total des dépenses de fonctionnement		1 627	2 603

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230	305
70	PRODUITS DES SERVICES	1 386	2 164
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11	135
Total des recettes de fonctionnement		1 627	2 603

Le budget annexe assainissement : 3,0 M€ en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7	36
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 380	2 270
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	260	401
Total des dépenses réelles		1 647	2 707
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230	305
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0
Total des dépenses d'ordre		230	305
Total des dépenses d'investissement		1 877	3 012

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	345	480
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 150	1 507
Total des recettes réelles		1 495	1 987
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	382	1 025
Total des recettes d'ordre		382	1 025
Total des recettes d'investissement		1 877	3 012

Le budget annexe assainissement : éléments de compréhension

Les budgets assainissement régie et affermage sont consolidés dans un seul document budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les recettes réelles de fonctionnement suivent l'harmonisation progressive de la tarification décidée depuis la prise de compétence assainissement par le Grand Dole. Les recettes sont inscrites à hauteur de 2,2 M€, soit une hausse de +778 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont également en hausse de +333K€ notamment sur les prestations de service, sur les charges de personnel et sur les intérêts d'emprunt.

En investissement, 2,3M€ de travaux sont prévus notamment pour Damparis (1M€), St Aubin (270K€) et Tavaux (200K€). L'équilibre de la section d'investissement est assuré par des subventions à hauteur de 480K€ et par l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 1,5M€.